



Direction des Services du Cabinet
Pôle communication
interministérielle

Tarbes, le 22 décembre 2016

" Mesures de sécurité prises à l'occasion des fêtes de fin d'année "

Béatrice LAGARDE, préfète des Hautes-Pyrénées appelle une nouvelle fois à la vigilance dans le cadre d'une menace terroriste qui demeure élevée sur le territoire français.

En présence du vice-procureur de la République, elle a réuni le 21 décembre 2016 les maires des villes du département, les autorités religieuses, les responsables des sites à forte fréquentation (stations de ski, centre commercial...), les forces de l'ordre et les services de secours.

Une attention particulière sera portée pendant les fêtes à tous les lieux de regroupements et de forte affluence: centres commerciaux, marchés de Noël, messes de Noël.

Une surveillance sera effectuée par les forces de l'ordre lors des offices les plus fréquentés et la préfète a rappelé aux autorités religieuses la nécessité de la prise en compte par les responsables des sites de culte des mesures de vigilance.

Pendant cette période sensible, les effectifs de police et de gendarmerie restent fortement mobilisés.

Les gendarmes peuvent notamment compter sur un renfort important de gendarmes mobiles et de réservistes engagés pour patrouiller autour des sites sensibles et des stations de ski.

De plus, des patrouilles dynamiques en lien avec les polices municipales seront présentes dans les centre-villes et dans les zones commerciales dans le cadre du plan anti hold-up.

Les mesures de vigilance et les consignes Vigipirate ont été rappelées à l'ensemble des organisateurs ou responsables de sites :

- éviter tout attroupement sur la voie publique (files d'attente)
- éviter les croisements de flux entre piétons et véhicules pour assurer la fluidification
- sensibiliser les organisateurs des manifestations pour rappel des consignes (signalement de tout comportement suspect ou objet abandonné en appelant le numéro 17)
- mettre en place des restrictions de circulation et de stationnement à l'intérieur et aux abords du site concerné
- veiller au contrôle d'accès et à la surveillance interne et externe des lieux de rassemblements (limitation du nombre d'accès, filtrage, interdiction des bagages/sacs volumineux, etc .).

Il s'agit d'augmenter le niveau de vigilance de chacun dans un esprit de responsabilité partagée.